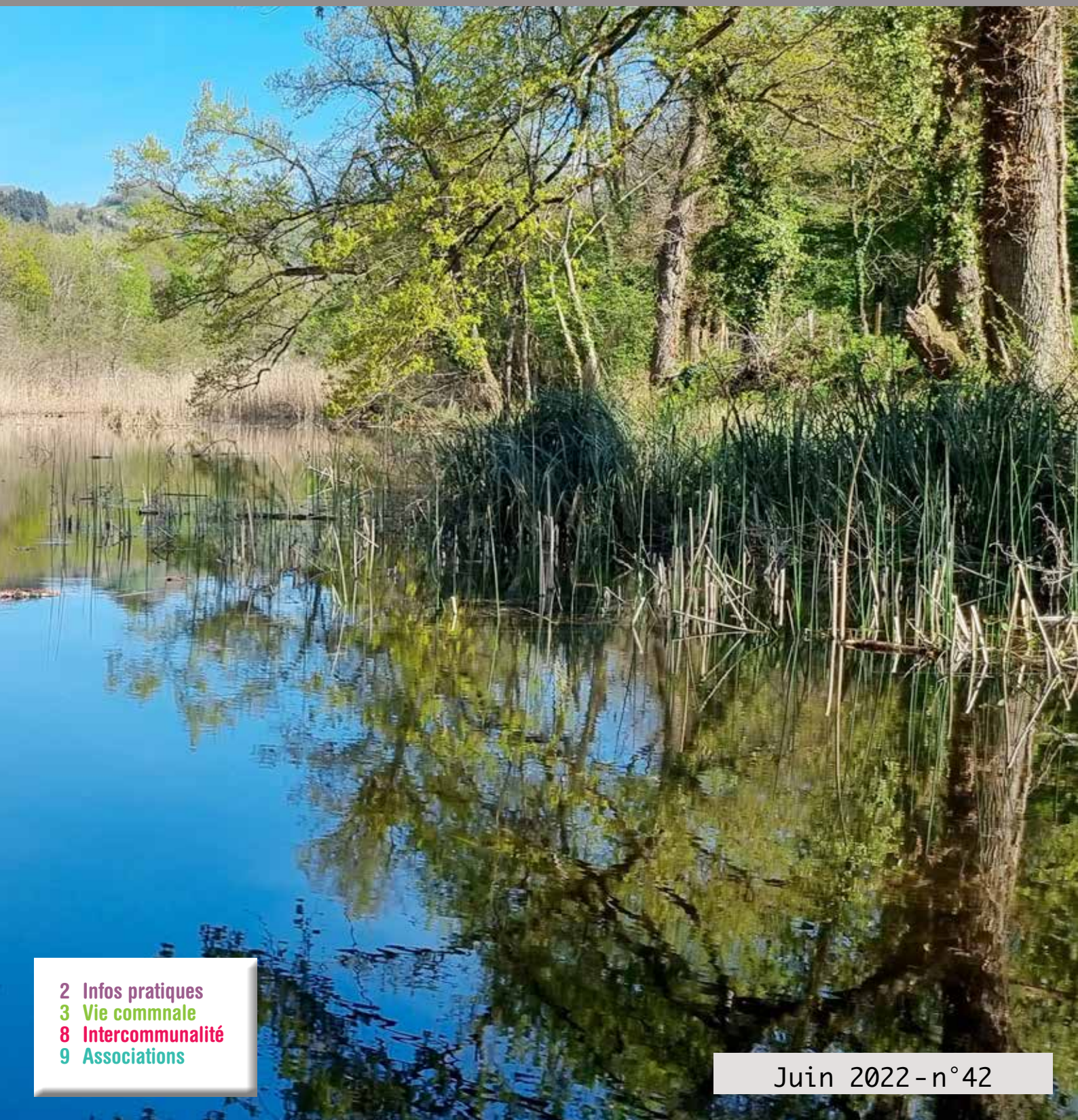




Le journal de **Chantesse**



- 2 Infos pratiques
- 3 Vie commnale
- 8 Intercommunalité
- 9 Associations

Juin 2022 - n°42

Mairie de Chantesse

Ouverture au public

Mardi..... 14 h à 19 h
Vendredi 9 h 30 à 13 h
Samedi 9 h à 12 h (les semaines paires)

Les permanences du maire et des adjoints se font sur RDV.

☎ 04 76 64 73 94

Site Internet : www.chantesse.fr

Numéros utiles

SAMU..... ☎ 15
Police..... ☎ 17
Pompiers..... ☎ 18
Appel d'urgence européen..... ☎ 112
Pharmacie de garde..... ☎ 3237 (0,50 €/mn)
SOS Médecins..... ☎ 08 03 06 70 00
Déchèterie de Vinay..... ☎ 04 76 36 79 29

État civil

Naissances

GENOVESE Loric
le 09/12/2021

BUTTE Alma
le 29/01/2022

BRUNA-ROSSO Giulia
le 29/04/2022

Mariages

BEN-AMAR Hassan
LEGER Élis
le 09/10/2021

MONGREDIEN Sylvain
JOURDAN Yasmine
le 08/01/2022

Décès

ESSERTIER Arlette
le 27/10/2021

FALQUE Lucette
le 31/10/2021

ORIA Vincent
le 07/12/2021

LAURENT-GONNET Pierre
le 27/12/2021

Déchèterie

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

- Le lundi, le mercredi et le jeudi de 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi de 9h00 à 18h00

Attention les déchèteries sont fermées les jours fériés

Adresse : ZA Les Levées, 38470 Vinay

Contacteur l'accueil des déchèteries intercommunales :

Téléphone : 04 76 38 66 03 ,

Mail : contact.dechets@smvic.fr

Travaux bruyants

Tous les travaux bruyants (bricolages, tontes, etc.) doivent respecter les horaires suivants :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Merci de votre compréhension.

Des Mains pour des Maux



Uniquement sur rendez-vous

Afin de soulager vos maux du corps et de l'esprit, je mets à votre service mon don.

Soulage vos douleurs, problèmes de stress, de peaux et de sommeil...

N'hésitez pas à me contacter.

Déplacement possible à votre domicile.



Notre commune est inscrite sur le site « Panneau Pocket ». Pensez à télécharger l'application sur votre mobile afin de recevoir en instantané les informations concernant notre village.

Les Voix de Pierre Brune fêtent la musique à Chantesse

Mardi 21 juin, la chorale Les Voix de Pierre Brune, section de la MJC de L'Albenc vous proposent de venir fêter la musique avec elle, à Chantesse, sous le préau de la nouvelle école, à partir de 19h00.

Au programme, une sélection de chants cosmopolites mêlant à la fois variété et tradition.

Apportez vos instruments de musique pour continuer tous ensemble la fête de la musique à Chantesse !

Conseils municipaux

«Vous trouverez désormais quelques brèves des sujets principaux abordés au conseil municipal, l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie pour le dernier compte rendu».

Conseil municipal du 01/09/2021

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Le conseil municipal décide de ne rien changer par rapport aux années précédentes.

Statuts et règlement intérieur du syndicat scolaire :

Après exposition des statuts et règlement intérieur du syndicat scolaire, le conseil municipal les approuve.

Points divers :

Madame le Maire tient tout d'abord à remercier toutes les personnes qui ont participé au déménagement et à l'installation de la nouvelle école (élus, agents, bénévoles, maîtresse etc.) pour que celle-ci puisse ouvrir dans de bonnes conditions, en temps et en heure pour la rentrée du jeudi 2 septembre 2021. (Classes, garderie, cantine, connexion internet et téléphone...)

Le vidéoprojecteur reste à installer ainsi que l'ordinateur associé.

Conseil municipal du 06/10/2021

Délibération : convention de partenariat avec Saint-Marcellin Vercors Isère communauté pour le financement des accueils de loisirs périscolaires les mercredis

Le maire explique au conseil municipal que dans le cadre de sa compétence optionnelle «action sociale d'intérêt communautaire dont la politique enfance jeunesse», la communauté de communes sur le territoire intercommunal met à disposition des communes l'ingénierie nécessaire à l'organisation d'un accueil périscolaire proposé les mercredis en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Le fonctionnement de cet accueil périscolaire, porté par les Accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux implantés sur les communes de Vinay, Saint-Romans (Espace Anim) et Saint-Quentin sur Isère, est assumé conjointement par la communauté de communes et la commune d'accueil mais bénéficie plus largement aux familles de l'ensemble des communes du bassin de vie de chaque structure.

Aussi, considérant que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale, le conseil communautaire a approuvé en séance du 8 juillet 2021 une délibération qui définit de nouvelles modalités de solidari-

té financière entre toutes les communes bénéficiaires de ces services via une convention cadre qui prévoit notamment que toutes les communes du territoire participent au financement du coût restant à charge au prorata du nombre d'heures par enfant de la commune bénéficiant du service.

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire conformément au projet joint en annexe.

Délibération : subventions aux associations 2021

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter le montant des subventions communales 2021, pour rappel 2500 € au budget primitif :

- Centre de gestion : 250,00 €
- ACCA Chasse : 200,00 €
- Comité des Fêtes : 200,00 €
- Espace Nature Isère : 200,00 €
- Club de l'Âge d'Or : 200,00 €
- Association Sportive Chantesse : ... 200,00 €
- Amicale.com : 415,74 €
- Association Colibris : 200,00 €
- Téléthon (Colibris) : 300,00 €

Le conseil municipal approuve les montants des subventions.

Recrutement nouvel agent technique polyvalent :

Un recrutement a été effectué pour palier au départ en retraite de Claudine Jourdan. M^{me} Magali Conin a été choisie et sera employée en CDD pour une durée de 6 mois à compter du 18 octobre 2021.

Conseil municipal du 03/11/2021

Délibération : poste d'adjoint administratif :

Le conseil municipal approuve la suppression du poste d'adjoint administratif à raison de 25 heures par semaine et la création du poste d'adjoint administratif à raison de 28 heures par semaine.

Conseil municipal du 05/01/2022

Délibération : demande de subvention aire de jeux jeunes enfants

Madame le Maire présente le projet préparé par les adjoints.

Dans le prolongement de la construction de la nouvelle école de Chantesse, la création d'une aire de jeux pour jeunes enfants en extérieur est pour notre commune un formidable vecteur de valeurs universelles (solidarité, éducation, santé).

Cette aire collective de jeux sera pour notre village un espace public favorisant le « vivre ensemble ».

Nous pensons ainsi créer un espace où pourront se tisser des liens sociaux entre les enfants et plus généralement entre les familles de notre collectivité.

La création de cette aire de jeux a fait l'objet d'une attention particulière par la sélection des équipements, le respect des normes, les objectifs et le public ciblés (3 ans/11 ans), les facilités d'entretien et de gestion.

Le sol de sécurité amortissant, dont le rôle est par définition de sécuriser les enfants en absorbant les impacts en cas de chute sur l'aménagement est pour nous un élément indispensable de l'aire de jeux, le choix s'est porté sur la pose de dalles Sécuriplay sur le gazon existant.

En vue de créer une aire de jeux en extérieur à la fois stimulante et durablement attractive, il nous a semblé opportun de diversifier les activités proposées :

- Une structure 3 tours
- Un jeu de cordage
- Un jeu à ressort 4 places
- Un portique nid d'oiseau

Ceci sera complété par le réaménagement du terrain de foot à proximité, avec l'acquisition de nouvelles cages.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département et adopte le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Aire de jeux	40 000.00€	Département (50%)	20 000.00€
		Fonds libre de la commune (50%)	20 000.00€
Total :	40 000.00€	Total :	40 000.00€

Appel à projet ancienne école

Un appel à projet va être lancé en janvier 2022 pour l'occupation et la réhabilitation de l'ancienne école.

Nom de la nouvelle école

La commune a reçu trop peu de propositions et des noms trop disparates pour la nouvelle école élémentaire de Chantesse. De ce fait, la commune n'a pas pu définir un nom pour la nouvelle école.

Conseil municipal du 02/02/2022

Délibération : approbation du compte de gestion 2021

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier principal pour l'exercice 2021 certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et adopte le compte de gestion 2021 du budget principal.

Délibération : approbation du compte administratif 2021

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2021 suivant :

Délibération : subvention pour projet école de Chantesse «Histoires de...»

L'école de Chantesse et la communauté de communes SMVIC sollicitent la commune de Chantesse pour signer une convention pour une demande de subvention, permettant l'organisation d'un projet intervention en temps scolaire pour la découverte du patrimoine historique et naturel. Il en est fait appel à l'association «Histoires de...» en lien étroit avec son école primaire en RPI.

Une subvention à hauteur de 850 € sera prise en charge directement par la commune en faveur de l'association «Histoires de...»

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour le projet «Histoires de...», et attribuer la subvention.

Conseil municipal du 02/03/2022

Délibération : affectation du résultat 2021 sur le budget primitif 2022

Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 021 en recettes d'investissement la somme de 150 000 €, issue du résultat de fonctionnement 2021.

Le conseil municipal accepte l'affectation du résultat 2021 sur le budget primitif 2022.

Délibération : vote du budget primitif communal 2022

Madame le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2022 :

Dépenses de fonctionnement : 487 574 €

Recettes de fonctionnement : 487 574 €

Dépenses d'investissement : | 064 257 €

Recettes d'investissement : | 064 257 €

Le conseil municipal accepte le budget 2022.

Délibération : convention avec la SMVIC concernant l'élaboration de la carte communale de Chantesse

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être signée en collaboration avec la SMVIC, afin de pouvoir établir et régler les frais relatifs à l'élaboration de la carte communale de Chantesse.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette décision.

Conseil municipal du 13/04/2022

Délibération : vote des taxes locales 2022

Il est proposé pour l'année 2022 de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux par rapport à l'année précédente.

- La taxe d'habitation : le taux est figé au taux voté au titre de l'année 2019 soit 13,80 %.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties « taux de référence » qui reprend le taux de taxe foncière communale 12,50 % et départementale 15,90 % soit 28,40 %.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,47 %.

Le conseil municipal adopte ces taux.

Délibération : offre de paiement en ligne Payfip

Le conseil municipal accepte d'adhérer à la convention et de mettre en place l'offre de paiement en ligne Payfip destiné aux usagers de la collectivité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	223 598,59	G	259 161,61
	Section d'investissement	B	1 577 196,98	H	1 513 183,54
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 213 431,11
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 252 471,11
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 800 795,57	= G+H+I+J	2 238 247,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	223 598,59	= G+I+K	472 592,72
	Section d'investissement	= B+D+F	1 577 196,98	= H+J+L	1 765 654,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 800 795,57	= G+H+I+J+K+L	2 238 247,37

Commémoration du 8 Mai 1945

En ce 8 mai 2022, quelques Chantessois et Chantessoises se sont réunis autour du monument aux morts pour commémorer la Victoire du 8 Mai 1945.



Point sur les travaux

On termine

- Fin des travaux sur la RD 153
- Mise aux normes PMR des trottoirs aux abords des entrées des propriétés et du lotissement impasse des Chardonnerets. Plantation et arborisation par la société Paysage Services.
- Fin de la rénovation de l'église au niveau du porche d'entrée par la société Kalithos.
- Restauration de la croix de l'étang.

On continue à investir en 2022

- Travaux de rénovation de la chaussée sur les chemins des Mollauds et des Bergers.
- Rénovation des trottoirs le long de ces deux chemins.
- Le parking de la salle Chantessa fait peau neuve avec un enrobé.
- Un chemin sera également réalisé pour relier la salle Chantessa à l'école.

Ces travaux devraient démarrer au mois de mai.

- Création d'une aire de jeux pour nos enfants aux abords de l'école par la société Transalp. Coût de l'opération : 39 515 €.
- Aménagement de la cour de l'école avec la pose d'une pelouse synthétique par la société Vangi Verdure et Bois. Coût : 1 958 €.

Ces deux réalisations sont subventionnées pour moitié par le Département.

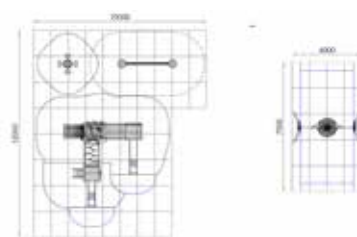
- Renouvellement du véhicule communal qui lui aussi doit prendre sa retraite, le choix s'est porté sur un véhicule de marque Isuzu plus léger et plus adapté à nos besoins.

L'appel à projet pour la réhabilitation de l'ancienne école avance. Le club de karaté de Cras (Dojo du Vercors) s'est positionné pour l'aménagement d'un Dojo.

Beaucoup de travail reste à finaliser, nous reviendrons vers vous quand ce projet prendra vraiment forme.



Projet aire de jeux



Ambroisie : chacun peut agir !

Qu'est ce que l'ambroisie ?

L'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses sont des plantes invasives capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (les parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches...).

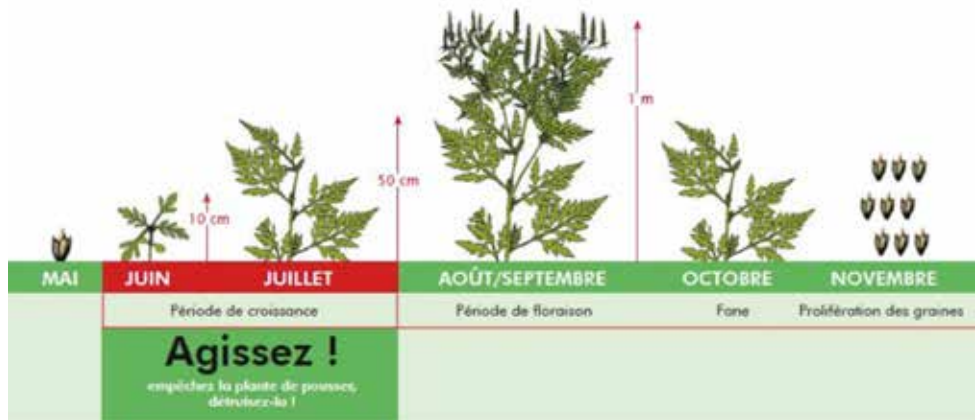
Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma, asthme...).

C'est également une menace pour l'agriculture (perte de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux).

Que dit la réglementation ?

Les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain (fermiers, locataires, ou occupants à quelque titre que ce soit) sont tenus de prévenir l'apparition et la propagation de l'ambroisie.

Pour cela il faut empêcher la plante de produire du pollen (pour limiter les allergies) et de produire des semences (pour limiter l'invasion).



Les solutions pour la détruire

L'arrachage manuel est l'une des solutions la plus efficace pour les particuliers. Cette méthode permet une destruction complète de la plante. Elle doit se faire uniquement avant la floraison de l'ambroisie pour éviter l'exposition au pollen. À privilégier quand la quantité d'ambroisie est faible.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du FREDON Auvergne Rhône-Alpes.

Flashinfo Février 2022
DR Alpes

L'ELAGAGE : Un enjeu pour tous !

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an.*

L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

*source : ministère de l'Agriculture, de l'Écologie et de la Forêt

enedis & VOUS

Flashinfo

Les réglementations : qui est responsable ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-consultations.enedis.fr

* Déclaration de projet de travaux - Déclaration d'intention de Commencement de Travaux

L'élagage est à la charge d'Enedis

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Conseils à retenir

- Entretenez régulièrement votre végétation.
- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être couverts par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Contact Enedis
Pascal FAIRON
08 64 89 4722
pascal.fairon@enedis.fr

Prudence
Ne vous approchez pas des lignes à terre.
Appellez le 08 120 710 101 (abonnement)

enedis.fr | enedis.com | enedis.es | enedis.pt



Mission Locale

Vous avez 16-25 ans et vous recherchez un emploi, une orientation professionnelle, une formation...

Que vous propose la Mission Locale pour vous accompagner vers l'emploi ?

- À repérer les offres d'emploi qui vous intéressent.
- À apprendre à présenter votre candidature, à rédiger votre CV et à préparer vos entretiens d'embauche.
- À rencontrer des professionnels dans tous les domaines.
- À découvrir des métiers et des secteurs d'activité.
- À vous expliquer ce qu'il faut savoir sur les différents contrats (CDI, CDD, intérim, apprentissage, contrat Initiative Emploi, Parcours Emploi Compétences, Emplois Francs...).

Vous souhaitez vous former, poussez la porte de la Mission Locale et vous trouverez :

- Un partenaire pour construire votre projet professionnel.

- Une possibilité d'effectuer des stages pour confirmer votre futur métier.
- Un conseiller pour vous accompagner à financer votre formation (État, Région, OPCO...).

Vous recherchez des solutions pour votre vie quotidienne, la Mission Locale peut vous accompagner là où vous en avez besoin :

- Logement : conseils et aides pour vous loger.
- Santé : accompagnement sur divers points relatifs à la santé comme l'accès aux soins, situation de handicap, sécurité sociale.
- Mobilité : aides, renseignements et accompagnements : transports, cours de code, aide au permis, voyage à l'étranger avec Erasmus.
- Coup de pouce financier pour accéder à l'autonomie.
- Justice : comprendre mes droits et mes devoirs, décryptage et régularisation de ma situation en cas de difficulté avec la justice.



Je souhaite m'engager :

- Bénévolat, engagement citoyen, service civique...

Une seule adresse pour entrer dans la vie active : votre Mission Locale

N'hésitez plus à prendre rendez-vous au 04 76 38 83 42. Vous serez reçu(e) par une conseillère avec toutes les précautions sanitaires obligatoires.

Vous pouvez vous préinscrire directement sur le site internet : <http://www.missionlocale.saint-marcellin-vercors-isere.fr/>

Mission Locale «Jeune» Saint-Marcellin Vercors Isère

Maison de l'Intercommunalité
9, rue du Colombier
38160 Saint-Marcellin
contact@mlj-smvi.fr



Études supérieures : pensez au campus connecté de Saint-Marcellin

Les inscriptions sur la plateforme d'orientation post-bac Parcoursup se déroulent jusqu'au 29 mars. C'est le moment de penser au **campus connecté** de Saint-Marcellin.

Le campus connecté, c'est quoi ?

Le campus connecté, c'est la possibilité de suivre près de chez soi, un cursus d'enseignement supérieur à distance, dans un lieu convivial, collaboratif et connecté, tout en bénéficiant de l'accompagnement d'une tutrice professionnelle.

Le campus connecté, c'est pour qui ?

Le dispositif - en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes - s'adresse prioritairement aux personnes résidant à Saint-Marcellin ou dans l'une des 46 autres communes de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté :

- qui viennent d'obtenir leur baccalauréat.
- qui ont suivi un cursus universitaire non-concluant.
- qui sont en emploi ou en recherche d'emploi et qui souhaitent reprendre des études dans le cadre de leur projet professionnel.
- qui ne peuvent se rendre sur les sites universitaires.

Les formations possibles

Toutes les formations dispensées par des établissements d'enseignement supérieur et proposées à distance, sont accessibles pour de nombreux diplômes et dans de nombreux champs disciplinaires du BTS au Master (plus de 200 formations possibles).

Un suivi personnalisé

La tutrice encadre individuellement et collectivement les étudiants (soutien méthodologique, motivationnel et administratif). Cet encadrement s'effectue dès le début de la formation jusqu'au passage des examens.

Contact

Saint-Marcellin Campus connecté
2 avenue du Collège - Saint-Marcellin
Tél. 04 76 64 25 17
Mail : campusconnecte@saint-marcellin.fr

Le PLUI

Phase 1 : de la loi au territoire intercommunal

Le PLUI, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, issu du transfert de la compétence urbanisme des communes vers l'intercommunalité.

Un PLUI pour quoi faire ?

Dans ce plan qui concerne le territoire, on détermine l'usage des sols (logement, agriculture, économie) pour organiser l'espace géographique et humain de demain. On anticipe l'aménagement du territoire pour répondre au mieux aux besoins de ses habitants et de ses entreprises (accès au logement, équipements, services publics, commerces), pour repenser les déplacements au sein du territoire et vers les grandes agglomérations limitrophes.

Comment cela «fonctionne» -t-il ?

La commune reste au centre du dispositif d'élaboration du PLUI ; travail et échanges croisés entre communes et intercommunalité interviennent à chaque étape de ce PLUI ; ce PLUI doit garantir le développement équilibré du territoire intercommunal ; la commune garde sa capacité à accompagner les projets communaux et leur évolution dans le temps.

Phase 2 : mise en route

Est-ce commencé ? Qui participe ?

Des groupes de travail constitués d'élus, de techniciens et des partenaires institutionnels de la Communauté de communes (représentant de l'État, de l'Agence d'Urbanisme de la Région grenobloise) se réunissent pour élaborer ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Ce projet se déroule sur la durée du mandat 2020-2026.

Bien-être



Inspirée par la nature depuis le plus jeune âge, je me suis tout naturellement tournée vers les soins et thérapies naturels.

J'ai ainsi étudié l'aromathérapie, la lithothérapie, j'ai appris à fabriquer mes produits cosmétiques et d'entretien maison seule, à base de produits naturels.

Et également, en me formant à des méthodes de soins énergétiques, le **Reiki**, ainsi qu'en suivant une formation pour devenir professeur de **Yoga**, cela afin d'atteindre l'équilibre corps-esprit.

Bon Cadeau

1 Cours de Hatha Yoga offert

Les lundis de 18h à 19h ou les mardis de 19h45 à 20h45
à la MJC de L'Albenc, sur inscription préalable
(d'autres lieux et horaires à venir)
Valable pour 1 personne
(possibilité d'être accompagné d'une 2ème personne avec une participation de 5€ au lieu de 10€)

Les Merveilles de L'Aura
Katha Yoga
Facebook : Les Merveilles de L'Aura
Http://lesmerveillesdelaura.fr
06.99.45.75.51

Venez découvrir mon univers...

- * Le Hatha Yoga
- * Les soins énergétiques
- * La création de bijoux en pierres

Avec le cœur,
Laura

<https://lesmerveillesdelaura.fr>

Le site de la Chevalière

Le site de la Chevalière est une ancienne carrière dont l'exploitation a été arrêtée. Suite à cet abandon, une zone humide s'est naturellement constituée, elle présente de forts intérêts faunistiques et floristiques, notamment par la présence d'amphibiens protégés au niveau national.

Depuis 2004, Espace Nature Isère s'occupe du site :

- Vingt-cinq nichoirs ont été installés sur l'ensemble du site afin de proposer un site de reproduction adapté aux passereaux (moineaux, mésanges, rouges-gorges, sitelles etc.). Un autre nichoir a été mis en place pour procurer un abri aux chouettes.
 - Une cabane observation a été créée en 2016 afin de permettre aux adhérents de pouvoir observer la faune du site en toute discrétion.
- Depuis la mise en place de ces aménagements, plusieurs chantiers sont menés chaque année afin de veiller à l'entretien et au suivi du site :
- Les nichoirs sont vidés à chaque fin de l'hiver pour permettre aux oiseaux de se réinstaller pour la nouvelle nichée du printemps.
 - Les chemins sont entretenus de façon à conserver l'accès au site.

- Les prairies sont maintenues ouvertes en procédant à des actions de débroussaillage.
- En cas de dégradation des nichoirs, ils sont réparés ou remplacés.
- La mare est curée, afin d'éviter le renfermement du milieu.

Des prospections naturalistes sont menées afin d'améliorer nos connaissances du site. C'est dans ce cadre que nous avons pu constater la présence de chiroptères, de chouettes, d'amphibiens (grenouille agile, grenouille rieuse, grenouille verte), de reptiles (couleuvre à collier, couleuvre vipérine) et de très nombreux oiseaux (accenteur mouchet, étourneau sansonnet, fauvette à tête noire, gallinule poule d'eau, héron cendré, martin pêcheur, troglodyte mignon...)

Des sorties naturalistes sont également prévues. Et chaque année, les chantiers d'entretien



sont reconduits pour maintenir l'ouverture du site et permettre aux espèces de s'installer pour la période de reproduction.

En 2022, dans le cadre du projet Aires Terrestres Éducatives soutenu par l'Office Français de la biodiversité et accompagné d'Orianne, animatrice à l'association Espace Nature Isère, les élèves de CM2 de l'école de Cras deviennent gestionnaires du site de la Chevalière à Chantesse. À cet occasion une sortie courant avril a eu lieu avec les élèves pour identifier et recenser les différentes espèces présentes. Un piège photo a également été installé sur le site. Pour le moment, un chevreuil, un écureuil, un blaireau et une fouine ont été pris en photo !

26^e Festival de l'Avenir au Naturel les 3 et 4 septembre 2022

Le Festival de l'Avenir au Naturel a été créé en 1997 par l'association Espace Nature Isère.

L'objectif de cet événement est de promouvoir et encourager les actions en faveur du développement durable, de l'éco-citoyenneté et de la préservation de la biodiversité.

Le festival a été un pionnier du genre ! Une fête de l'écologie, une foire bio, un forum de rencontres et d'échanges sur la relation complexe de l'Homme et de la nature.

Notre association organise pour la 26^e année le Festival de l'Avenir au Naturel de l'Albenc qui aura lieu les 3 et 4 septembre prochains.

Depuis 2 ans le festival n'a pas pu être réalisé, et nous souhaitons qu'en 2022 cet événement soit de nouveau un moment de rencontre et de partage autour des sujets importants de notre société, à travers divers ateliers, conférences, animations et stands de près de 200 exposants.

Si vous souhaitez nous aider pour organiser et mener à bien ce très grand événement vous pouvez contacter l'association.

Espace Nature Isère

32, place du Souvenir Français
38470 l'Albenc - 04 76 36 50 10
espacenatureisere@orange.fr

Suivez nous aussi sur Résultat de recherche d'images pour « facebook ».

Association Sportive de Chantesse

La saison sportive se termine bientôt avec un choix d'activité pour tous :

- Pilates, le mardi avec 3 cours entre 17h30 et 20h30
- Yoga, le mercredi avec 2 cours entre 17h15 et 19h30
- Cross training le mercredi de 19h30 à 20h30
- Gymnastique, le jeudi de 18h30 à 19h30
- Ateliers bien être, un vendredi par mois de 19h30 à 21h30.

Le bureau de l'ASC prépare la prochaine saison avec le projet de création d'une activité « Sport santé ».

Il s'agit d'Activités Physiques Adaptées et Santé en séances d'une heure par semaine.

L'objectif est de permettre à des personnes éloignées de la pratique sportive (pour des raisons de santé ou autres) de reprendre une activité en douceur.

Les groupes comprennent 8 à 12 pratiquants maximum.

Plusieurs modules peuvent être mis en place selon les envies et besoins des pratiquants :

Module 1 : endurance

Marche et déplacements de différents types/ rameur/course d'orientation

Module 2 : équilibre

Équilibre assis (ballons)/équilibre debout

Module 3 : renforcement musculaire

Haut et bas du corps/ceinture abdominale

Module 4 : assouplissement/relaxation

Yoga adapté/ stretching

Module 5 : activités de précision

Basket/pétanque...

Chaque module prévoit une évaluation initiale et une finale. Les pratiquants ont un carnet de suivi permettant de voir leur évolution et de noter les exercices réalisés.

COUPON RÉPONSE - Je suis intéressé (e) par la nouvelle activité « sport santé ».

Nom : Prénom :

Tél : Mail :

Cours en journée :

Cours en soirée :

Merci de déposer ce coupon dans la boîte aux lettres de la mairie.

Contact : aschantesse@gmail.com

Karaté Club de Cras

C'est une très belle saison qui a marqué l'association malgré les dernières contraintes posées par le contexte sanitaire notamment, ainsi que deux saisons de fonctionnement adapté.

La commune de Chantesse a accueilli cette année les cours de Karaté Contact dispensés par le secrétaire de l'association et professeur, monsieur Rachid HIDA. Et c'est avec plaisir que les pratiquants de cette discipline ont également pu profiter de leur toute première compétition amicale après ces deux années de disette sportive.

Les équipes pédagogiques et dirigeantes de l'association se sont par ailleurs renforcées en accueillant un nouveau membre du bureau auprès des 3 déjà présents, ainsi que 3 nouveaux professeurs diplômés de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

Les résultats sportifs ont également été là avec pas moins de 15 qualifications pour les coupes et championnats de France en kata et combat, ainsi que plusieurs médailles de bronze et d'argent en national, dont un podium de bronze pour l'équipe de kata par équipe féminine.

Et c'est avec beaucoup de fierté que l'association compte également désormais un arbitre national combat après la réussite à son examen national de la jeune licenciée Natacha BARBARIN, athlète et professeur par ailleurs au sein du club.

Les dirigeants de l'association ont toujours eu à cœur de développer l'engagement citoyen au sein du club, en parallèle des actions menées pour des cours de qualité à destination de tous et de tous âges, ainsi qu'un engagement sportif en accès haut niveau pour les athlètes.



Les résultats de cette saison constituent sans nul doute la preuve de cette volonté et du travail des nombreux bénévoles qui s'investissent quotidiennement.

Sportivement,
Sandrine BARBARIN
Présidente

Karaté Club de Cras - Dojo du Vercors

Tél. 06 84 83 70. 0

www.karatecras.org

<https://www.facebook.com/KarateClubdeCras>

Les Colibris



Les Colibris étaient encore et toujours au rendez-vous du Téléthon 2021.

En décembre dernier, sur la place de Chantesse, les boissons chaudes et les crêpes ont réchauffé les cœurs.

On peut remercier l'ensemble des bénévoles qui ont bravé la pluie et sont venus donner de leur temps et de l'énergie pour cette nouvelle édition.

Quelle que soit l'aide apportée, ils ont fait leur part !

On peut aussi remercier tous les donateurs et acheteurs qui ont permis de récolter 2800€ ce qui fait partie des meilleures recettes de Chantesse pour le Téléthon.

Tous peuvent être fiers !

Et la nouvelle édition de la randonnée solidaire ?

Les Colibris prendront bientôt la décision d'organiser une nouvelle édition de la randonnée solidaire en septembre prochain.

Dans cette perspective, vous pouvez d'ores et déjà proposer votre aide aux Colibris

Association Colibris : Construire Librement des initiatives Solidaires

Colibris38470@gmail.com

Tél. 06 08 33 52 06





Sou des écoles : actions 2022

Le Sou des écoles est une association de parents qui a pour objectif de créer du lien entre les familles en-dehors du cadre scolaire.

Il organise également des événements et des actions qui permettent de récolter des fonds pour financer des projets et des activités pour les enfants des trois écoles du regroupement pédagogique : Notre Dame de l'Osier, Chantesse, Vatilieu.

En 2022, nous retrouvons la convivialité et la joie des années passées ! Nous avons fêté le carnaval à Vatilieu début mars : M. Carnaval fabriqué en 2020 par la classe des PS/MS a été

brûlé comme il se doit ! La fête s'est poursuivie par une «boom» pour les enfants des écoles ! Tout le monde était super heureux des retrouvailles !



Pour Pâques, nous avons organisé une **vente de brioches BIJOUX** : un délice !

Début mai, une **animation spectacle vivant** a ravi petits et grands : le **CIRK PUCES**. **L'école de musique de Vinay** a proposé deux supers concerts. Merci à eux !



Venez nombreux le samedi 25 juin à la fête des écoles ! Nombreux jeux, buvette et repas paëlla : pensez à réserver !

L'année prochaine, de nombreux parents quittent le Sou ! Leurs enfants entrent au collège ! Bonne continuation à eux ! **Alors rejoignez l'équipe de bénévoles !**



Coupon réservation repas : paëlla, fromage blanc, glace.

15 € / adulte. 10 € / enfant (jusqu'à 11 ans = CM2)

Nom : Prénom : tél :

Nbre d'adulte(s) = x 15 €

Nbre d'enfant(s) = x 10 €

Total = €

(Règlement à la commande, chèque à l'ordre du Sou des écoles)

Chèque Espèces

Date limite de réservation : 10/06/2022

Pour contacter le Sou des écoles : mail : soudesecolescv@gmail.com